

S’embrasser dans la cour de récréation

Aujourd’hui, je ne rédigerai pas un guide au sens strict du terme, mais je souhaite vous exposer quelques idées sur ce qui devrait ou pourrait être réalisé à l’école.

Par Roland Amstutz, avocat

Récemment, j’ai eu l’occasion de lire dans la presse du dimanche un article consacré à une école du Valais ayant inscrit formellement au règlement intérieur l’interdiction de s’embrasser dans l’enceinte de l’établissement. Que s’était-il passé ?

Les parents en sont conscients : l’adolescence donne lieu à un déferlement d’hormones. A l’image de cette école du Valais dans laquelle des adolescents ont manifestement franchi la mesure commune et généralement admise par la société dans leurs élans amoureux, de sorte que l’école a été dans l’obligation de décréter immédiatement dans son règlement une « interdiction de s’embrasser ». Jusqu’ici, tout va bien... ou peut-être pas ?

Les juristes sont généralement soupçonnés de n’accorder foi qu’aux lois, ordonnances et règlements, au point d’en oublier le sens commun. Ma longue expérience de conseiller, et de juriste, me permet de démentir de telles affirmations. Je me rappelle avoir pensé à la lecture de cet article s’il fallait effectivement réglementer tout et chacun. Peut-on réglementer le fait de s’embrasser ? Je pense que non, on peut certes le faire, mais cela ne portera certainement pas à conséquence. Est-ce qu’un amour juvénile n’est pas une belle histoire, une romance dont nous, adultes, serions peut-être un peu jaloux ? On entend sans cesse parler de problèmes dans les écoles, de violence, d’agressions, de sexting et de mobbing, mais dans ce cas précis, seul l’amour est en cause. Faut-il le réglementer, peut-on d’ailleurs le faire, n’est-ce pas une énorme zone floue ? Ou est-ce que les adolescents veulent simplement narguer et provoquer, et profitent d’une belle occasion pour s’opposer à des règles trop strictes ? Dans ce cas toutefois, le fond du problème serait autre. J’ai essayé de mettre de l’ordre dans mes pensées afin de trouver ce qui serait peut-être dans ce cas la bonne solution.

En tout état de cause, mes réflexions m’ont permis de conclure – malgré ma profession – qu’un règlement était superflu et qu’il pourrait même produire un résultat inverse. Je pense qu’il y a là matière à discussion, une discussion dont le thème serait d’identifier la limite entre les choses privées et les choses publiques. Je demanderais peut-être aux adolescents s’ils se rendent compte de l’image qu’ils donnent, que cette image peut gêner et déranger les autres, en fonction de leur éducation, de leur origine et de leurs convictions religieuses. Je leur demanderais peut-être aussi ce qu’ils penseraient si leurs parents en faisaient autant. J’essaierais d’élaborer au sein de la classe ou de l’ensemble du degré secondaire un consensus ou un code de bonne conduite que les adolescents pourraient accepter et respecter. Ils contribueraient ainsi à définir ce qui est tolérable en public et ce qui devrait rester privé. Je m’imagine qu’ils adapteraient leur comportement, que le contrôle social serait

plus efficace que toute parole écrite. Et tout serait réglé – sans règlement. Mais je fais peut-être simplement preuve de naïveté.

Je vous souhaite un bel été.

Publié dans l'École Bernoise le 18.07.2017